



Je voudrai savoir si dois faire un divorce ou une annulation de m

Par **valdoise95**, le **20/03/2013** à **12:39**

[fluo]bonjour[/fluo]
je suis marié depuis le 3 novembre 2012 a l'étranger qui a été retranscrit en France par le consulat du Burundi. ma femme m'a avoué après plusieurs échographies que l'enfant qu'elle portait n'était pas le mien. j'aimerais savoir quelles sont les démarches à suivre pour ne plus qu'elle dépende de moi surtout juridiquement, et si je dois faire un divorce ou une annulation de mariage. sachant qu'elle a presque 7 mois de grossesse. et que l'on m'a dit que si elle accouchait en France l'enfant serait considéré comme le mien.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **20/03/2013** à **13:45**

bonjour, si vous êtes mariés l'enfant de votre femme sera présumé être le vôtre. vous pouvez faire une action en contestation de paternité au tribunal. l'annulation de mariage me paraît difficile, il ne reste que le divorce.

Par **valdoise95**, le **20/03/2013** à **16:03**

Bonjour
Et merci beaucoup pour votre réponse. Je voudrais savoir si vous saviez vers qui je peux me diriger. Les démarches que je peux commencer à faire, ou qu'il faut absolument que je fasse; surtout pour la grossesse. Merci d'avance encore.

Par **amajuris**, le **20/03/2013** à **18:03**

il vous faut consulter un avocat spécialiste en droit de la famille.